

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

TION

LES Mélanges Religieux Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS. L'abonnement pour l'année est 0

Mélanges Religieux

Lettres. Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. Pour les Annonces, voir le Tarif à la dernière colonne.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 12 AVRIL 1850. No. 59.

ETRANGER.

Correspondance particulière de la Gazette de Lyon.

Suisse, 1er mars 1850.

Monsieur,

Vous avez vu commencer en Suisse plusieurs des grandes crises politiques de l'Europe; les constitutions plus ou moins démocratiques de ses gouvernements républicains lui ont valu le triste droit d'initiative dans les tentatives de bouleversement que les sociétés secrètes ont élaborees tout à leur aise dans son sein; car elles y ont de tout temps joui d'une tolérance à peu près absolue, et nul autre pays n'a jamais offert aux loges maçonniques, qui ont été les anti-chambres des sociétés secrètes, des développements aussi nombreux et des adeptes aussi éminents, malheureusement pris dans des classes auxquelles la nature de leurs mœurs, religieux ou civils, aurait dû fermer impitoyablement la porte de ces repaires d'ine érudites et d'antichristes.

A la fin de 1847, l'affaire du Sonderbund est venue justifier une fois de plus ce que je vous disais en commençant ma lettre. Les gouvernements de l'Europe n'avaient jamais été aussi heureux, aussi présens, aussi bien assis depuis la crise de 1830, qu'à l'époque à laquelle je viens de me reporter, et ils poussaient activement les sept cantons de l'alliance catholique à résister par les armes au despotisme radical, parce qu'ils considéraient cela comme leur devoir, d'après leurs plans, à l'établissement d'un nouvel ordre de choses qui aurait rasé l'arsenal où se sont forjées les révolutions qui ont si rudement ébranlé leur existence séculaire.

Ces vives des gouvernements, personne parmi les gouvernés ne sut les comprendre. La guerre du Sonderbund, que fut-elle, dans le principe, aux yeux de ceux-ci? une querelle de secte, une guerre civile fomentée par quelques moines jaloux de leurs anciens privilèges et de leur ancienne suprématie, par une poignée de fanatiques plus catholiques que le pape. Cette affaire d'avant-garde entre le vieil ordre social et les socialistes, ne fut pas autre chose, en France surtout, aux yeux de ce que l'on est convenu d'appeler l'opinion publique, et celle-ci força les pouvoirs à mettre dans leur concours à la défense du droit opprimé des restrictions ou des limitations qui, après avoir rendu cette défense impossible, eurent pour résultat d'ouvrir au radicalisme une ère de triomphes qui a vu tomber les plus anciennes et les plus fortes garanties des trônes que l'Europe avait respectés jusqu'à ce jour.

Cette importance des événements qui se passent en Suisse, en tant qu'ils ont des rapports directs et immédiats avec les événements des autres pays, il l'avait bien comprise, le premier des princes dont la bonapartie de février engloba le trône sous une avalanche de pavés. Sa vieille expérience et sa perspicacité proverbiale lui faisaient dire, 15 jours avant sa chute, à un ecclésiastique haut placé et qui du moins allait bientôt l'être: "Ah! nous avons fait une faute, une grande faute de ne pas intervenir pour le Sonderbund. Que voulez-vous? c'est l'Angleterre qui en est la cause. L'Angleterre, était là, elle nous a empêchés. Mais nous aurions dû passer outre, et intervenir même pour les Jésuites, parce que le pape garantissait leur existence, et qu'au bout du compte ils font du bien partout où il se trouvent."

Ces paroles, assez étranges dans la bouche de celui à qui doit remonter la première responsabilité des faits connus dans l'histoire politique de 1845, sous le nom d'intrigue-Rossi, furent, peu de jours après, une extension d'une portée beaucoup plus grave. La veille au soir, le 24 février, Louis-Philippe faisait appeler dans son cabinet privé un agent du chef civil de l'Alliance des Sept, et là, dans un entretien tout-à-fait intime et même amical, il lui prodiguait l'assurance la plus formelle qu'il allait mettre tout en œuvre pour arranger la question suisse et faire respecter le pacte et les droits qu'il garantissait aux catholiques. L'affaire des banquets, ajoutait-il, lui donnait un peu de tracas pour le moment. Mais ce n'était pas la première de cette nature dont il avait eu raison. Peu de mille que tout cela. Quant aux moyens de l'éteindre, une longue pratique, une vieille expérience les lui avaient suffisamment appris. Encore quelques heures, quelques jours peut-être d'une agitation fictive, et le cabinet français, rendu à de plus hautes préoccupations politiques, allait s'occuper sérieusement et promptement d'arrêter le radicalisme helvétique dans son marche triomphal et son œuvre de démolition; puis de le mettre dans l'impossibilité de recommencer...

Quelques heures plus tard, la suite que l'auteur de ces paroles reconnaissait avoir commise quatre mois auparavant était clairement expiée. Quelques jours plus tard, l'Autriche, la Prusse, tous les états secondaires de l'Allemagne, les Deux-Siciles, les États-Romains, et enfin le Piémont, expiaient, chacun

dans une mesure plus ou moins forte, le rôle complaisant à sanctionner les faits accomplis depuis 1830 par la révolution européenne et la haine de l'église catholique, leur trop facile condescendance à ne pas braver l'opinion publique pour empêcher les radicaux suisses et la propagande démocratique exercée sous leur protection et avec leur puissant concours, de lever l'étendard de l'insurrection et de mettre le feu aux poudres entassées par eux sous les fondements des divers pouvoirs au centre des quels est assise la Confédération helvétique.

Les considérations qui précèdent et les développements que j'y ai donnés, je les ai crus nécessaires pour porter un nouveau coup à une opinion trop longtemps accréditée par une raillerie de Voltaire, que les événements de ces dernières années ont presque réussi à ruiner, à savoir que les révolutions en Suisse sont des tempêtes dans un ver d'eau. C'est pour avoir soupçonné paisiblement sur la foi de cette épigramme, devenue un oracle par suite de l'impudable notation proférée par tout ce qui est sorti des lèvres plissées du vieux radoteur de Ferney, que les gouvernements ont vu tout-à-coup la tempête dans un ver d'eau communique d'épouvantables secousses aux assises du port où ils se croyaient éternellement à l'abri. Une vérité politique s'est fait jour et a passé dès lors dans le domaine de l'histoire. Cette vérité, les faits historiques auxquels je viens de faire allusion nous dispensent de l'enoncer de nouveau. Vous comprendrez assez ce que je veux dire.

Si l'initiative des bouleversements politiques semble appartenir à la Suisse, peut-être que celle des séparations sociales, des restaurations des droits légitimes, lui sera également dévolue. Voilà précisément la question que j'ai voulu aller étudier autant que possible sur les lieux même de sa résolution. Beaucoup l'ont déjà résolue dans un sens affirmatif, cette question capitale, surtout quand ils ont vu quelles complications subsistait depuis le commencement de cette année, la politique du conseil fédéral que les notes des puissances mettent dans un cruel embarras, et accablent, pour ainsi dire, dans une impasse infranchissable. A cet égard, j'aurai peu de choses à ajouter aux prévisions déjà exprimées par les principaux organes de la presse parisienne.

Mais ce n'est là qu'une côté très secondaire du but que je me suis proposé en revenant visiter les pays et les hommes qui avaient si vivement préoccupé l'opinion publique à la fin de 1847, et dont j'avais partagé les nobles efforts pour prévenir la catastrophe qui marqua cette fin d'année à jamais déplorable.

En présence d'un avenir que tout le monde suppose gros d'événements majeurs, qu'elle est la situation de la Suisse catholique, et des débris dispersés, enclavés, mais amantés, de l'alliance des VIII! Voilà ce que j'ai l'intention de vous exposer brièvement dans une prochaine missive.

SCIENCE.

Machines à vapeur pneumatosphériques. — Succès complet. — Mécanisme du nouveau système. — Économie énorme. — Avantages incontestables. — Révolution réelle dans l'art des machines à vapeur.

MACHINES A VAPEUR. — Nouveau système pneumatosphérique de M. Testud de Beauregard. — Dans plusieurs lettres signées ou anonymes qu'on nous a récemment adressées, on s'étonne, on s'irrite presque du silence que nous gardons depuis plusieurs mois sur l'invention tant exaltée par nous, d'un jeune ingénieur civil français, M. Testud de Beauregard. Nous nous étions tant avancés, tant compromis même au jugement de quelques confrères, plus prudents ou moins courageux; nous avions pris si solennellement l'engagement de nous rétracter si nous nous étions trompés, qu'en effet notre silence a pu offenser nos lecteurs. Eh! bien, qu'ils se réjouissent avec nous, le succès a dépassé nos espérances et justifié notre enthousiasme, et nous annonçons avec joie cette bonne et heureuse nouvelle. Nous avons pris cette fois toutes les mesures que la prudence la plus ombrageuse commande; voilà plus de trois mois que la nouvelle machine fonctionne régulièrement dans l'atelier, faubourg Saint-Denis, 162; elle a été visitée par un très grand nombre d'ingénieurs ou d'amateurs; elle a subi toutes les épreuves imaginables; elle a été mise à la torture de toutes les manières possibles, etc. Sa théorie et son travail ont été l'objet d'une multitude effrayante d'objections, et elle a triomphé de tout. Manomètres, freins, travail effectif, etc.; elle a tout défilé, tout subi, tout vaincu. Chacun peut la voir fonctionner, la discuter, soulever des objections nouvelles, ou répéter les mille objections déjà réfutées, etc. M. Testud de Beauregard ne ferme ses ateliers à personne; amis ou ennemis sont reçus avec la même bienveillance presque avec la même cordialité; il écoute tout, répond à tout par le plus invincible des arguments par le jeu simple, calme, régulier, efficace, d'une machine de quatre à cinq chevaux, marchant contre tous les principes d'une science trop

jeune et trop téméraire, contre toutes les règles qu'on s'est trop empressé de formuler; cette machine, cependant, est en elle-même parfaitement rationnelle, car elle s'appuie sur un principe nouveau, incontestable, montré clairement aux yeux, ou forcé visiblement par la réalisation de la plus curieuse et de la plus simple des machines à vapeur connues.

Puisque nous disons notre dernier mot, et qu'on nous a provoqués, entrons dans quelques détails. Voici le mécanisme du nouvel appareil. Une grande marmitte en tôle de fer, quarante et même soixante fois plus petite que la chaudière actuelle d'une machine de même force, est enfilée dans un fourneau ou bûche en briques; elle est vide et reste toujours vide d'eau, même quand la machine fonctionne; elle est placée au-dessus d'un petit foyer dont la grille, de 40 centimètres de longueur, de 40 centimètres de largeur, est en réalité beaucoup plus petite que les grilles du système ordinaire. Deux pyromètres, l'un de plomb fondu, l'autre de zinc fondu, témoignent à chaque instant que la température du fond de la chaudière ne dépasse pas 400 degrés: si par hasard le zinc venait à brûler, une partie de la chaleur serait perdue ou étouffée par la partie de fer. Ajoutez une simple soupape à poids ou rondelles fusibles, qui se soulève d'elle-même quand la vapeur n'a pas assez d'issue, que l'on ouvre à volonté pour arrêter presque instantanément le jeu de la machine, et vous aurez l'idée complète du générateur sphéroïdal. Plus de ces nombreux appareils de régularisation et de sûreté, si coûteux, si difficiles à adapter; en n'a plus aucune précaution à prendre, parce que tout danger s'est évoué.

Arrivons au jeu de la machine: on met le volant en mouvement, une petite pompe alimentaire projette quelques centimètres cubes d'eau dans le générateur échauffé; cette eau passe à l'état sphéroïdal, se forme en globules, se réduit en vapeur, lentement, cette fois; mais en naissant elle acquiert une température de 400 degrés, et prend un volume assez considérable pour remplir le générateur et les tuyaux de conduite; elle arrive au piston qu'elle soulève; en s'échappant, elle conserve une température de 300 degrés et plus, elle fond le plomb et décompose l'huile; chaude ainsi à l'excès, elle traverse un serpent placé au sein de l'eau alimentaire, l'échauffe, la fait passer à l'état sphéroïdal, la réduit même, en partie, en vapeur, et va enfin se condenser ou se perdre dans l'air. La pompe alimentaire fonctionne de nouveau et projette dans le générateur quelques nouveaux centimètres cubes d'eau déjà à l'état sphéroïdal, d'eau à 60 degrés, placée par conséquent dans des conditions excellentes pour donner une surabondance de vapeur.

L'âme de la nouvelle invention, la source de sa puissance consiste dans ce seul fait, que la vapeur de l'eau à l'état sphéroïdal prend en naissant la température du vase qui la renferme, et acquiert, par conséquent, sans surcroît de dépense, un volume considérable, une élasticité énorme. Le secret du métier, le tour de main qui donne à chaque invention son succès pratique, c'est ici le parti qu'a tiré M. de Beauregard de la chaleur de 300 degrés conservée par la vapeur, après son effort mécanique, pour préparer l'eau alimentaire en élevant considérablement sa température à une vaporisation subite et abondante. Il se passe alors ce qui arrive dans les machines à éther ou à chloroforme. Au lieu de vapeur à 100 degrés agissant sur un liquide vaporisable à 40 ou 50 degrés, c'est de la vapeur à 300 degrés agissant sur l'eau vaporisable à 100 degrés. Trois cents degrés, c'est plus par rapport à cent, que cent par rapport à quarante; et l'on comprendra sans peine que dans le nouveau système l'effet utile puisse être plus que doublé.

Résumons en finissant, et sans chercher à y mettre beaucoup d'ordre, les avantages évidents et considérables qui assurent à la machine de notre jeune compatriote de sa supériorité éminente, et qui amèneront forcément, ainsi que nous l'avons déjà dit, une révolution complète dans l'art d'employer la vapeur.

1° Économie énorme de combustible, économisée de près de cent pour cent. Il résulte d'un très grand nombre d'expériences que la nouvelle machine consomme à peine deux tiers de kilogramme par heure et par force de cheval. C'est un résultat incroyable: la société d'encouragement s'est empressée de consacrer les efforts de M. Farot (de St. Ouen), de M. Legavrin et Farinoux (de Lille), qui, dans leurs expériences, n'ont consommé que 1 kilogramme 50 de charbon. De 1 kilogramme 50 à 2/3 de kilogrammes, à un demi-kilogramme peut-être, c'est une différence de plus de moitié. M. Testud de Beauregard a obtenu cette économie avec une mauvaise machine antique; que serait-ce donc si son générateur avait eu à animer les machines perfectionnées de Saint-Ouen et de Lille?

Entrez dans l'atelier de M. Testud, vous verrez une machine de quatre chevaux en pleine activité; assurez-vous, par une expérience au frein, que la force de la machine est

bien celle qu'on accuse; vous cherchez le foyer et le chauffeur; le foyer, c'est presque un foyer de grande encluse; le chauffeur, c'est un ouvrier qui travaille sans inquiétude à son établi, qui de temps en temps, quand il y songe, va jeter quelques pelletées de charbon sous le générateur. Demandez qu'on vide le foyer quand la machine agit avec sa plus grande puissance, tant et qu'il contient d'escarbilles et de charbon non consommé ne remplira pas un seau ordinaire.

2° Réduction du volume de l'appareil générateur dans la proportion énorme de 50 à 70 pour cent. Quel immense bienfait pour la marine à vapeur dont les navires peuvent à peine porter les chaudières gigantesques et pleines d'eau nécessaires à l'impulsion des aubes ou des hélices. Ici plus de ces énormes magasins de liquide; c'est la machine elle-même qui, au fur et à mesure, s'alimente d'eau distillée. Plus de dépôts calcaires incrustés, plus de nettoyage pénible et dispendieux, plus de perte de temps, etc. Ajoutez à cela la réduction si grande dans la quantité de charbon embarqué, et vous resterez convaincu que l'on pourra doubler la puissance motrice tout en laissant une place beaucoup plus grande au fret et aux passagers. Ajoutez que c'est bien là une révolution complète. Cette révolution s'étendra évidemment aux locomotives; on aura même cette fois deux avantages de plus, et ils sont considérables: c'est 1° que la machine pneumatosphérique ne consomme de charbon qu'autant qu'elle est en marche; 2° qu'en vidant le générateur, on peut presque instantanément mettre le mécanisme en repos. Que de fois nous nous sommes amusés à faire mourir et renaître tour à tour la docile machine du faubourg Saint-Denis.

3° M. Testud de Beauregard a tiré de la chaleur toute la force utile qu'elle peut donner, à ce point qu'un ingénieur célèbre disait après l'avoir examinée attentivement: Mais c'est presque le mouvement perpétuel! Calorique rayonnant, chaleur de la fumée, chaleur perdue des escarbilles, etc.; tout concourt à la production de la vapeur. Le thermomètre placé sur le fourneau et le thermomètre placé sur la cheminée de sortie, indiquent à peine une température de 40 à 60 degrés, tandis que dans les machines ordinaires, l'air chaud et la fumée sortant du carnot ont une température de plusieurs centaines de degrés. La vapeur naît à 400 degrés et cinq kilogrammes de cette vapeur excessivement dilatée produisent le même effet que 95 kilogrammes de vapeur ordinaire. Sortant de dessous le piston à 300 degrés, et amenée au contact de l'eau alimentaire, elle exerce une puissance génératrice énorme; réduite enfin à 96 degrés, elle est condensée par un procédé entièrement neuf, au moyen de cette boîte d'appel, de ce réservoir de vide, dont nous avons donné ailleurs le mécanisme.

4° Enfin, plus d'explosion plausible, plus d'appareils de sûreté, si coûteux dans leur établissement, si inutiles souvent, au moment du danger.

Nous avons tout dit, puissions nous avoir été compris! Nous a-t-on vu, souvent vu, nous avons longtemps attendu avant de porter un jugement définitif; que d'autres voient à leur tour et qu'ils jugent. Que les amateurs qui en si grand nombre, nous ont écrit; que les critiques qui nous ont condamné daignent se donner la peine d'aller jusqu'à l'atelier du faubourg Saint-Denis, ils seront parfaitement accablés, et fixeront leur opinion en toute connaissance de cause.

(La Patrie.) F. MOIXO

VARIÉTÉS.

Empire Chinois avant la première dynastie.

(2205 ans avant J. C.)

La première date certaine de l'histoire chinoise est celle de la soixantième année du règne de Hoang-Ti, laquelle correspond à l'an 2637 avant l'ère chrétienne.

On doit donc ranger dans les temps fabuleux tous les souverains qui ont précédé Hoang-Ti, puisque la chaîne non interrompue de documents historiques ne remonte que jusqu'à ce prince.

Selon les plus anciens historiens chinois, ce fut un empereur nommé Fou-Hi, dont ils plaçaient le règne l'an 2953 avant J.-C., qui tira les Chinois de l'état sauvage et jeta les premiers fondements de leur civilisation. Voici le portrait de ce prince: tel que le trace le père de Mailla (1): "Fou-Hi, par des soins infatigables, travailla à rendre son peuple raisonnable et à lui inspirer des sentiments humains et conformes à la raison, dont jusque-là il avait paru dépourvu. Il mourut à Tchintou, où il fut enterré. On y voit encore aujourd'hui le lieu de sa sépulture."

Fou-Hi est l'inventeur du fameux livre Y-Kin, ou livre des mutations, qui fut pendant si longtemps le livre des devins, et qui fut introduit en Chine à la cour de l'empereur Kang-Hi.

longtemps le désespoir des lettrés chinois et ensuite des savants européens. Enfin, après bien des recherches, l'illustre Leibnitz reconnut avec étonnement que les lignes figurées dans ce livre, lignes tantôt brisées, tantôt entières et disposées d'une certaine façon, étaient une application rigoureuse du système de numération comme sous le nom de système binaire.

Malgré les histoires ridicules que, d'après des traditions populaires, les vieux chroniqueurs chinois racontent de Fou-Hi et de ses successeurs, il est assez facile de se former une idée des faits généraux qui caractérisèrent cette époque reculée. Ainsi l'on peut considérer comme acquis à l'histoire que ce fut entre les règnes de Fou-Hi et de Hoang-Ti que la race chinoise fit ses premiers pas dans la carrière de la civilisation. Ne reconnaissant que les droits de la force, exclusivement chasseurs, sans liens de famille, sans demeures fixes, les Chinois, jusqu'à Fou-Hi, étaient de véritables sauvages dominés plutôt que gouvernés par des chefs. Parmi ceux-ci Fou-Hi, doué d'une intelligence relativement très supérieure, entrevit le premier les véritables destinées de l'homme sur la terre. Il établit des lois pour protéger les faibles contre les forts, et institua le mariage. Ses successeurs fécondèrent ces premiers rudiments sociaux, et, par la culture des terres, fixèrent les peuples errants dont ils étaient les pasteurs. Des huttes d'abord, des villages ensuite s'élevèrent bientôt, de toutes parts, et grâce à une vie plus régulière, à une nourriture moins incertaine, la population s'accrut rapidement.

Il ressort également de la situation de l'empire chinois sous Hoang-Ti, que cette nation passa sans transition et d'un seul élan des ténèbres de la barbarie à une organisation sociale assez complète. Hoang-Ti, à qui revient en partie la gloire d'un progrès si rapide, monta sur le trône à la suite d'une guerre civile. Le fils de son prédécesseur s'était révolté contre son père, et celui-ci s'était vu forcé d'abdiquer en sa faveur. Cette action souleva peuples et grands contre le rebelle. Attaqué à son tour par Hoang-Ti, il fut vaincu et périt les armes à la main.

Hoang-Ti avait une grande réputation de sagesse et de vertu. D'un consentement unanime il fut élu empereur; son règne ouvre l'ère historique de la nation chinoise.

Nous allons examiner rapidement ce qu'étaient la civilisation chinoise sous Hoang-Ti et ses successeurs, jusqu'à un fondateur de la première dynastie. Un trait bien caractéristique de cette période nous a frappé. Chacun parmi les considérations dont il faut précéder une de ses ordonnances, émet celle-ci: "après avoir considéré l'antiquité." Il y avait donc déjà une antiquité offrant des précédents à suivre pour un monarque qui vivait plus de deux mille ans avant notre ère.

Ce qu'il y a encore de positif, c'est qu'à cette époque le gouvernement chinois était régulièrement constitué, neuf ministres, ayant chacun des attributions spéciales comme nos ministres actuels administraient l'empire:

- 1° Le président du conseil, l'instigateur des autres ministres, suivant le texte chinois;
- 2° Le ministre de l'agriculture;
- 3° Le ministre de l'instruction publique;
- 4° Le ministre des travaux publics;
- 5° Le ministre de la justice;
- 6° Le ministre des ponts et chaussées et des eaux et forêts;
- 7° Le ministre des rites et cérémonies (cultes);
- 8° Le ministre de la musique (beaux-arts);
- 9° Enfin le ministre chargé de veiller sur ceux qui ont une mauvaise langue, et qui, par leurs discours, sèment la discorde. — à ce sens, à ce qu'il paraît, n'est pas chose nouvelle.

CANADA.

LA SOLENNITÉ DE PÂQUES À QUÉBEC. — Nous regrettons vivement que le temps ni l'espace ne nous aient permis, dans notre dernier numéro, de dire avec quelle solennité les catholiques de la ville et des faubourgs ont célébré le jour de Pâques. Nous nous empressons de le faire aujourd'hui avec d'autant plus de plaisir que nous avons vu avec satisfaction et bonheur l'empressement des fidèles à ajouter les beautés et les charmes de l'art musical à l'éclat, à la majesté de nos cérémonies religieuses.

À l'église Notre-Dame, un chœur composé des élèves du Séminaire, sous la direction de M. Dessane, exécuta une messe magnifique, dont la composition est, dit-on, de l'habile organiste français. À part quelques légères imperfections d'ensemble, dues sans aucun doute au manque de temps suffisant pour la pratique de morceaux qui leur étaient tout-à-fait étrangers, les amateurs ont chanté de façon à mériter l'approbation des connoisseurs. Nous ajouterons que ces messieurs, s'ils continuent pour quelque temps encore à recevoir des leçons de notre organiste, pourront chan-

ter en artistes, à la prochaine solennité, la musique sacrée la plus difficile.

A l'église Saint-Jean-Baptiste, plusieurs dames et messieurs de cette ville, amateurs avantagés du public, ont aussi fait venir de mélodies sacrées l'église du populaire faubourg Saint-Jean. Inutile de dire que chanteurs et instrumentistes ont charmé l'oreille de leurs nombreux auditeurs.

A l'église Saint-Roch, plusieurs amateurs du lieu, chanteurs et instrumentistes, ont voulu suivre l'exemple de leurs concitoyens de la ville et du faubourg Saint-Jean, et ont offert l'hommage de leur talent à leur église paroissiale. Le corps de musique de la Société Saint-Jean-Baptiste, invité à joindre ses accords aux harmonies de ces messieurs, a exécuté dans le cours de la messe et des vêpres ses airs les plus graves et les plus beaux.

Dans chacune de ces églises, la foule pieuse et recueillie unissait sa prière aux accents de l'harmonie, et l'âme ravie par ces chants sacrés, semblait s'élever jusqu'aux pieds du trône de l'Éternel pour lui offrir son encens et ses élévans.

Canadien.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 12 AVRIL 1859.

On lira avec intérêt la correspondance sur la Suisse qui se trouve à notre page. Nous croyons y voir un utile enseignement pour les Gouvernements. En outre, ce qu'on passe en Suisse, ce qui s'est fait à Rome et ce qui commence à se faire en Piémont, sont un indice non équivoque que les révolutions qui ont été tentées depuis 1848 sont avant tout, de véritables révoltes contre le joug que l'homme est appelé à porter dès son enfance, le joug de Dieu, les restraints apportées à la liberté par le devoir. Les radicaux Suisses prouvent par leurs actes qu'ils sont impies, et l'insultant despotisme avec lequel ils traitent leurs frères, prouve qu'il n'y a personne de plus tyran que les impies.

Nous n'avons pas eu le temps de continuer notre polémique contre le Witness; la correspondance suivante y suppléera.

M. le rédacteur,

L'Éditeur du Witness mérite certainement nos remerciements, pour le témoignage qu'il rend à la vérité de notre sainte Religion, comme manifestée par l'unité des catholiques comparée à la désunion qui existe entre ceux qui professent le protestantisme. Dans son N° du 25 mars, l'Éditeur du Witness s'abandonnant à sa haine impuissante contre tous les Établissements Catholiques, donne comme raison pourquoi de tels Établissements doivent toujours être préjudiciables à la constitution sociale et politique de la nation qu'ils sont tolérés, l'unité qui existe parmi les membres de notre Église. Oui; le plus grand sujet de dépit que la possession de propriétés par des Catholiques puisse donner leurs à envieux, consiste bien en cela; que l'administration de telles propriétés sera toujours dirigée par le même esprit et par la même influence. Nous remercions l'Éditeur du Witness de son témoignage en faveur de l'unité de notre Église. Nous avons toujours considéré l'unité comme une des marques de la véritable Église; et le Divin Fondateur de notre foi, dans sa dernière conversation avec ses apôtres, n'a pas dédaigné de prier pour qu'ils fussent Un, afin que le monde soit croisé que le Père l'aurait envoyé. (St. Jean, chap. 17, v. 21.) Ainsi l'unité des Disciples devait être une preuve de la divinité de la Mission. Quant aux Fondations des Protestants, continue l'Éditeur, il n'y a aucun danger à craindre; (nous donnons ses propres expressions:) "Pour les corps Protestants le cas n'est pas du tout le même. Ils ne sont pas seulement complètement séparés d'intérêts, mais sous beaucoup de rapports, en antagonisme les uns contre les autres." Encore une fois, comme catholiques, nous remercions l'Éditeur du Witness pour cet aveu; personne ne peut différer d'opinion avec lui sur ce point. Toute l'histoire de la Réforme rend témoignage à la vérité de cette déclaration. Il est factieux qu'avant commencé l'article dont nous parlons, avec un esprit de vérité, l'écrivain, avant de finir, se soit jeté dans la détestable voie de la calomnie et de la fausseté. Sans doute, dit l'Écrivain, parlant de la prétendue manière dont l'Église a obtenu des propriétés, sans doute, tout disciple de la Bible sait que tous ces dons (voulant dire les donations faites à l'Église) ne lui serviraient de rien sans la foi dans le sang expiatoire du Christ, laquelle lui suffirait sans ces dons. Mais le pauvre Romantisme est enseigné tout autrement à l'article. Le Christ est mort de ce dernier avancé que nous nous plaignons, en voyant l'Éditeur d'un journal, qui fait profession d'être conduit sur des principes religieux, donner au monde comme un fait, que le Clergé de l'Église Catholique, enseigne à ses pénitents à l'article de la mort, que ce n'est pas par les mérites du Christ seul qu'ils peuvent espérer d'obtenir le pardon de leurs péchés.

La charité chrétienne peut difficilement nous faire croire que même l'Éditeur du Witness soit si ignorant concernant la doctrine de l'Église Catholique, que de ne pas savoir que le Christ mis à mort est le seul fondement de l'espérance du Catholique mourant; à moins de supposer que quelque personne malicieusement disposée n'ait abusé de la crédulité du pauvre homme. Mais comme il a volontairement attaqué le clergé, en prétendant qu'il enseigne tout autre chose, nous le sommions d'établir distinctement, sans subterfuge (s'il le peut) où il puisse se renseigner, la question qui existe entre nous et lui ne concerne pas une opinion, mais un fait.

question qui existe entre nous et lui ne concerne pas une opinion, mais un fait.

Voici le fait avancé par l'Éditeur du Witness: "Le Paganisme... lui garantit (au catholique) l'efficacité des donations libérales envers l'Église. N'importe qu'elle a été sa vie, pourvu qu'il ait foi, non dans le Christ, mais dans les pénitences, les sacrements et les bonnes œuvres." (N° du 25 Mars.) Maintenant cet Écrivain est requis de nous dire où il a pêché cela.

S'il se risque encore à décider quel est et quel n'est pas l'enseignement de l'Église Catholique, nous lui conseillons d'examiner les symboles de celle-ci, et de lire l'exposition de ses doctrines, telles qu'elles sont contenues dans les Décrets des Conciles et dans les écrits des Pères, qui avec les saintes Écritures sont les sources où se trouve la doctrine que les catholiques reconnaissent. Qu'il tire les faits de leur vraie source, et non pas de son imagination malade ou du sot babillage des vieilles femmes après le Christ. En un mot, avant d'attaquer les enseignements de l'Église Catholique, nous lui recommandons de tâcher d'obtenir quelque connaissance, quelque renseignement, ne fût-il que bien léger, sur le sujet qu'il veut traiter, et par-dessus tout, de méditer ce texte: "Vous ne forcez point de faux témoignages contre votre prochain." UN LAÏQUE.

Lectures de M. Brownson.

Il suffit d'entendre M. Brownson pour comprendre tout d'abord que cet homme supérieur est bien loin de marcher sur les traces de ces esprits médievales, qui manquant de valeur intrinsèque, cherchent à se donner de l'importance en s'élevant sur la fumée des applaudissements populaires. L'homme sans génie n'a sans noblesse de caractère. Suppléant devant les passions de la multitude, et il se croit grand à raison des cris frénétiques qu'il fait pousser. Mais l'homme supérieur n'a sa gloire, non à glisser en tête de tous, sur le torrent des opinions et des fausses doctrines du monde, mais bien à rebouter ce torrent, quoiqu'il menace d'engloutir quiconque a la hardiesse de lui opposer une digue.

Le sujet de la lecture de M. Brownson, mardi soir, était la VRAIE ET LA FAUSSE LIBERTÉ. On voit que le savant lecteur se tient placé, comme on dit, sur un terrain brûlant; cependant la plume de ses pieds ne paraissait pas en être affectée.

La LIBERTÉ, a-t-il dit, mot magique qui remue le monde, qui soulève les multitudes comme un seul homme... Ce mot m'excite moi aussi... j'ai vécu... j'ai combattu [straggled] pour la Liberté... et je donnerais mon sang pour elle... Mais, Liberté n'est pas Licence.

Une erreur presque universelle met en lutte l'Unité contre l'autorité deux choses qui, néanmoins, ne sont pas opposées: la Liberté et l'Autorité. Elles se prêtent un mutuel appui. L'Autorité ne doit pas être le Despotisme, pas plus que la Liberté ne doit être la Licence. La Liberté et l'Autorité ont chacune leur sphère propre, différence entre elles n'est pas dans le degré, mais dans l'espèce et dans l'ordre. — La Liberté n'est pas plus grande à proportion qu'il y a moins d'Autorité, ni vice versa.

Je le Lecteur établit que sans gouvernement, sans autorité, il n'y a pas de Liberté possible. — Les principes de Paganisme qui met en antagonisme Dieu et la Liberté, — la peinture de l'ignoble esclavage des passions et de la vraie et noble liberté de ceux qui courbent leurs penchants sous l'Autorité par excellence, celle qui est le principe de toute autre autorité, furent successivement épurées; et la conclusion qui sortit avec applaudissement, des prémisses, fut que le règne de la liberté s'identifiait avec le règne de la vertu. La plus haute Civilisation, comme la plus profonde Barbarie sont le résultat du plus haut triomphe de la vertu sur les passions, ou du plus bas asservissement de la raison et de la vertu à ces mêmes passions.

De ces principes, dont tout esprit élevé sent la justesse et la vérité, M. Brownson a été venu à jeter un regard à vol d'oiseau sur la Liberté telle qu'envisagée dans nos temps modernes. Il a parlé de la révolution religieuse du 16e siècle, révolution qui a substitué la raison de l'individu à l'autorité de l'Église. Premier pas de l'humanité vers une liberté heureuse. Obéir à l'Église divinement chargée d'enseigner, ce n'était pas être esclave, puisque l'Église en enseignant la vérité, émançipait l'intelligence. N'obéir qu'à sa raison, c'est s'asservir à mille et mille erreurs. Le Paganisme l'avait prouvé et les nombreuses sectes Protestantes achevèrent la démonstration.

La réforme, du moins, avait conservé l'autorité de l'Écriture. — Au 18e siècle la raison prétendit que sa liberté exigeait qu'elle secouât ce joug; et, de nos jours, la passion, les appétits désordonnés, cherchent la liberté en secouant même le joug de la raison. On veut que les hommes soient libres à la façon des brutes dans les champs.

Le Lecteur fit une censure caustique des tendances tout animales de nombre de jeunes gens de tous les pays. — Il parla sarcastiquement de ces grands Patriotes, dont le mérite se réduit à causer des commotions sociales et à faire couler des flots de sang.

Tout naturellement, il fut conduit à examiner les résultats des Révolutions produites par les passions, et l'oppression qui en a été la suite; — la révolution qui amena l'établissement de la république en Angleterre, au 17e siècle, aboutit à trois ans d'un affreux despotisme, sous Cromwell; — la révolution de 89 enfança la Régime dont le nom même indique la destruction de toute liberté, le règne de la terreur. — Ce n'est pas, a-t-il dit, que je nie un ce que j'approuve les abus. — Je suis pour les réformes... je suis même pour les modifications qui nécessitent dans les institutions sociales les changements que le temps fait subir aux

nations. Mais, je ne veux pas de la destruction de toute autorité, par cette doctrine qui attribue au peuple le droit de détruire son gouvernement autout de fois que c'est sa volonté de le faire. Les conséquences de cette doctrine là, c'est la destruction de la liberté.

Voilà l'Épave où ces doctrines dominent: la police y vient en quelque sorte prêter l'oreille à vos conversations intimes, et insulter par là à votre liberté de citoyen. Qui a établi ces institutions! Des démocrates, ces Républicains. Ce sont donc des mesures populaires? oui, c'est la tyrannie des jésuites de liberté. — Voyez les lois oppressives passées sous le règne du Roi des barricades — Voyez ce qui se fait en France depuis la révolution de février. — Le Lecteur continua à citer les faits et fit voir que la licence de la liberté, en menaçant de ruiner toutes les autorités, ne fait que détruire la liberté, et cela pour une raison bien claire. Les Gouvernements, comme les individus, ont le sentiment de leur propre conservation. Plus ils sentent leur autorité menacée, plus ils multiplient les mesures repressives, plus ils gênent la liberté.

Et puis, quel régime la révolte, même triomphante, a-t-elle substitué à l'ordre préexistant? Vous le savez en vous rappelant le régime de la terreur qui fut établi à Rome: vous le savez en voyant les Cantons Suisses, autrefois si libres, et aujourd'hui écrasés sous le joug insultant du radicalisme triomphant.

M. Brownson formula ici sa conclusion en rapport avec les prémisses et dit que la Liberté et l'Autorité ne devaient pas s'exclure l'une l'autre; que l'autorité était essentiellement nécessaire à la jouissance de la Liberté. — Il repoussa la prétention qui limite la liberté à une seule forme de gouvernement: la Démocratie.

Enfin, après de longues considérations sur la protection de la Liberté par l'Église, au moyen: sur la doctrine du droit divin des Rois, prêché d'abord par des Souverains Protestants, enseigné dignement par Jacques I, et repoussé par un Cardinal et par... eh, surprise! par un Jésuite Espagnol; après un regard profond jeté dans la plume de la société de nos jours, M. Brownson, ce sont tous les grands penseurs de l'époque, défia toute autre influence, toute autre puissance, un monde, que la puissance des enseignements et de l'autorité de l'Église Catholique de garantir cette plume. — Le Protestantisme est impuissant à arrêter le torrent qui précipite la société dans l'abîme. Il est lui-même assujéti au torrent. Il tourne selon qu'il est battu par le flot de l'opinion. — Or, il faut ici une digue immuable. Cette digue, c'est l'Église Catholique et rien que l'Église Catholique.

3e Lecture de M. Brownson. Le savant Lecteur s'est surpassé, hier soir. L'auditoire nous a paru profondément impressionné. Nous donnerons mardi l'analyse de cette Lecture.

BULLETIN.

Le parti de la réforme. — Espoir du parti Tory. — Thèse du parti libéral. — Contrôle sur l'industrialisation.

Le parti de la réforme (c'est ainsi du moins qu'il s'intitule), dont la formation dans le Haut-Canada est de date récente, travaille activement à dépopulariser et dissoudre le ministère, par l'appât du bénéfice qu'il espérait devoir lui provenir de cette déconfiture. Mais, d'ici là, il y a loin encore à ce qu'il parait, et c'est ainsi, probablement, ce qui motive son exaspération. L'objet de cette réforme n'est en perspective qu'une vérification nouvelle de l'adage: *dieu-toi de l'ère que je m'y mettes*; calcul, d'ailleurs, qui sert à en expliquer bien d'autres. Malgré cela, l'on peut s'étonner des combinaisons que le Statesman, journal de M. Ogilvie Gowan, a imaginées pour donner quelque consistance aux plans de ceux qu'il appelle des réformistes. Mais il prédit en même temps une division déjà prononcée dans les rangs des réformistes sans paraître se douter que cette dénomination ne saurait convenir aux Tories et aux libéraux tout ensemble.

"Il semble, dit en effet cet organe de l'orangisme, qu'il y a scission ouverte dans le parti réformiste. D'un côté nous voyons d'accord ensemble MM. Baldwin, Hinks et Price, ayant pour organes le Globe et le Pilot; de l'autre, le docteur Rolph, Peter Perry et Malcolm Cameron, et avec eux l'Éclair et le Provincial. Il est plus aisé de concevoir que d'expliquer l'origine de la faction en premier lieu désignée contre le parti que nous venons d'indiquer. Il n'y a pas de mauvais termes dont on ne puisse faire l'application aux premiers; et il est clair qu'une rupture complète est imminente. Nous devons avouer que nos sympathies sont acquises aux deux camps; — ils travaillent pour des institutions électorales — pour les réductions — pour l'extension du suffrage populaire — pour des réformes judiciaires — pour l'abolition des tribunaux dont on peut se passer — pour l'égalité des droits civils et religieux — et pour nombre d'autres réformes utiles et progressives, que le pays réclame et que le bien de la population entière exige impérieusement."

Le Huron Signal, en publiant un excellent article sur l'état des politiques des réformistes du Haut-Canada, parle aussi de l'espérance manifeste le parti tory de son prochain avènement au pouvoir. Il dit ensuite: "Recherchons, avec calme ce qu'a fait ou ce que n'a pas fait la présente administration pour se rendre impopulaire; — En quel lieu une réaction s'est produite, et sur quel principe d'humaine sagesse les Tories fondent leur espérance d'arriver au pouvoir. D'abord, le ministère actuel a déjà, en dépit des occurrences les plus défavorables, proposé à l'adoption et fait adopter un plus grand nombre de lois utiles qu'on n'en vit jamais sous aucune des administrations Canadiennes qui l'ont précédé.

dé. Il n'y a réellement qu'une opinion sur ce point dans le Canada, et l'on peut affirmer sans crainte que s'il eût été permis à l'université du Haut-Canada de continuer à subir la rainieuse influence des sectaires du parti du High church; si les lois électorales avaient été laissées intactes pour la commodité des *Ansittats* futurs; si le peuple n'avait pas obtenu le contrôle presque illimité de ses propres affaires dans l'étendue des institutions municipales; si rien n'avait été fait pour un impôt équitable sur la propriété, proportionné aux ressources du pauvre et aux facultés du riche; si rien n'avait été dit ni projeté en faveur d'une représentation convenable et juste de tous les sujets Canadiens de Sa Majesté dans la législature Coloniale; et, suppose qu'une économie n'aurait été introduite dans les départements des terres de la couronne et des Travaux Publics, en ce cas, c'est le moins que n'aurait présenté l'administration actuelle selon le parti tory. L'administration est cependant devenue impopulaire ou plutôt continue de l'être à ses yeux, parce qu'elle a trop fait, et elle est devenue quelque peu impopulaire pour une faible section du parti réformiste parce qu'elle a fait trop peu.

La clameur et le cri ont été dans une certaine proportion, occasionnés par la nomination de tel homme ou la destitution de tel autre, et c'est le moins qu'on puisse dire qu'il est très peu noble et très anti-Briton de molester un cabinet pour de pareilles misères. Au reste, ajoute le même feuille, "nous ne nous opposons aucunement à leurs demandes (des Tories), mais nous nous opposons à la manière irrationnelle et intempérative dont on formule ces demandes, et nous sommes sûrs que le gouvernement y obtiendra en temps convenable, et ils n'en seront que mieux convaincus de la folie et de l'injustice de leur éhémisme et de leur impopularité."

Voilà, en outre, ce que dit à ce sujet le Globe de Toronto, qui est en cette occasion l'écho de toutes les voix du parti libéral de la province: "Que ce soit par l'un ou l'autre — nous sommes pour la connexion britannique et le gouvernement responsable. Nous ne démentons pas tranquillement assis à la vue de la tentative que l'on fait de miner le terrain sous les pieds du seul parti qui effectue honnêtement l'application de notre système constitutionnel, sans essayer de démasquer les traits qui la commentent?"

Quelle administration qui jamais contenterait tout le monde! — Des journaux qui défendent la constitution, sans être, pour cela, de fervents apôtres du ministère, se plaignent, non des actes du cabinet, mais de son silence sur les mesures à venir. Sans qu'il soit besoin de se prononcer sur cette autre exigence, il suffit de citer le passage qui suit du Montreal Transcript: "A l'égard des mesures efficaces à donner de la consistance et de l'unité à notre système, nous n'en entendons rien dire; et pourtant il est évident qu'il y aura des plaintes graves aussi longtemps qu'on ne fera rien dans ce but. Nous allons reporter le lecteur à deux objets entr'autres, auxquels il y a à pourvoir plutôt ou plus tard, mais le plus tôt comme étant le mieux: L'un est l'augmentation de la représentation; et l'autre, une fusion [amalgamation] des deux systèmes qui divisent et ce moment le Haut et le Bas-Canada, de nature à rendre l'acte d'union ce qu'il exprime devoir être: "Un acte pour réunir les deux Provinces."

"Quant au premier point, l'expérience de chaque jour nous fait voir l'inconvénient et le mal qui résultent d'un aussi petit nombre de représentants dans la Chambre d'Assemblée. Nous devons assigner à cette cause toutes les nominations malheureuses qui ont lieu depuis Lord Sydenham... Il est évident que si la représentation parlementaire était augmentée, il y aurait eu mieux assise de trouver des hommes plus aptes, et un ministère ne serait pas aussi évidemment contraint à faire des choix imprudens, comme cela arrive aujourd'hui. Une augmentation des représentants ferait admettre une plus forte proportion de membres anglais du Bas-Canada dans l'Assemblée, et, malgré que les représentants français fussent aussi augmentés en nombre, les influences pa-

lesquelles ils sont aujourd'hui liés les uns avec les autres, seraient annihilées, et il y aurait de cette manière un grand point de gagné. Un ministère réellement indépendant devrait être soutenu l'obtenir un tel changement... Augmentez la représentation, et il ne manquera pas d'hommes qualifiés à devenir membres d'un cabinet, et l'on ne verra pas des écrivains publics proclamer, comme l'a fait l'autre jour le rédacteur de la Gazette, qu'on ne peut former un ministère à moins que M. tel ou tel ne soit mis à sa tête."

Le lecteur jugera par lui-même de cet échantillon de justice égale et de critique. Dans tous les temps, rien n'a semblé si facile aux censeurs de toute administration que d'agir mieux que ne le font les ministres les plus intégrés et les plus habiles. Sans remonter aux époques les plus reculées de l'histoire, on en trouve beaucoup d'exemples, entre lesquels nous en entr'autres, à motivé ces paroles remarquables d'un homme d'état: "Je voudrais que la tête du Gouvernement quelconques-uns de nos écrivains à s'illuminer révoqués. Ils ne tarderaient pas à mesurer avec surprise l'espace immense qui les sépare de la vérité. Ils sentiraient combien leurs notions sont éloignées du but, qu'ils se proposent; ils se verraient forcés d'approuver notre constitution, qui certainement est une des moins défectueuses, et finirait par conclure que tout ce qu'on peut faire est de corriger, avec le temps, les vices et les abus introduits par l'ignorance et par la cupidité." (Année Littéraire de 1768, N° 28).

Le résultat général des élections est maintenant connu. Dix Candidats modérés seulement ont été élus. Néanmoins le triomphe des Socialistes paraît moins grand, si on fait attention que les 30 membres qu'il s'agit de remplacer étaient tous Socialistes. Le parti modéré, a donc en réalité, gagné 10 partisans.

(De la Minerve.)

CONVOCAION DU PARLEMENT. — Un extra de la Gazette Officielle de Toronto contient une proclamation convoquant les chambres de la législature pour la "dépêche des affaires," pour le 14 mai prochain. On croit généralement que cette session ne sera pas de longue durée, et que les chambres seront de nouveau convoquées l'automne prochain à bonne heure.

Nouvelles d'Europe.

L'armée française dans Rome est assez semblable à un porc-épi dans un repaire de serpents. Le général Garibaldi Hilliers pour mettre ses soldats en sûreté a ordonné que tout homme qui serait trouvé avec un silex ou toute autre arme, serait immédiatement fusillé. Nous voyons avec peine qu'on n'aperçoit aucun symptôme d'amélioration dans cette ville.

"La conduite adoptée par le présent gouvernement de Rome, dit un journal catholique anglais, est la seule convenable et digne. C'est la seule que les socialistes eux-mêmes respectent. A la vérité, cette politique peut-être auantique pour un temps; mais elle persévère, alors aura lieu. Les prêtres, seront martyrisés dans les rues, et leurs restes piteux jetés dans le Tibre, par une populace plus cruelle que ces bêtes féroces qui ont d'ailleurs leurs prédécesseurs dans l'Amphithéâtre. Mais aucun principe n'aura été sacrifié, nulle portion de la vérité divine ne lui aura été accordée, comme un appas pour apaiser sa faine canine de changement. Le tempête de la persécution passera comme les autres, et l'Église reprendra ses fonctions avec la même tranquillité qu'aujourd'hui."

Les élections Françaises ont eu lieu dimanche, le 10 mars. A Paris, les Candidats Socialistes MM. Carnot, Vidal, de Florent ont été élus à l'unanimité majorités. M. Carnot seul a obtenu 121,000 votes. M. de Florent, bien qu'appartenant au Cabinet, n'a eu pour lui que 119,000 votes. MM. Bonjean et Foy n'ont obtenu qu'un chiffre encore inférieur. On dit que les socialistes n'ont pas eu moins de succès dans les campagnes. Il est vrai qu'il n'est pas aujourd'hui que de 30 élections, pour remplir les sièges des condamnés de juin; néanmoins, le résultat de ces élections semble devoir être en faveur pour l'avenir. (1)

La loi de l'Instruction a subi sa 3e lecture avec peu d'intérêt. Les Evêques, les uns après les autres se prononcèrent contre la loi, et il est probable que le gouvernement ne réussira pas à la faire passer. Le Messager de l'Église estime que 30 Evêques seront en faveur de la loi, et 50 contre.

Piémont. — En Piémont, il ne se passe guère de semaine sans de nouvelles insultes à l'Église de la part du gouvernement. L'Evêque de Saluzzo est sous une action, pour avoir prévenu son troupeau contre la lecture d'un journal anti-catholique; un des prêtres zélés est en prison, pour avoir prêché un sermon ordinaire à Carème, sermon composé depuis plusieurs années et n'ayant, par conséquent, aucune allusion préjudiciable aux évènements du temps; le Ministre Sacconi s'efforce de faire passer une loi abolissant les fêtes des Saints; l'Archevêque de Turin, enfin, est à peine rappelé, après un exil d'une année ou l'avantage.

Suisse. — Les rapports de la Suisse continuent d'être du caractère le plus triste. Grand nombre de prêtres, dit-on, pour être fidèles à leur saint et héroïque Prélat, Mgr. Marilley, sont réduits à être privés des choses les plus nécessaires à la vie, et exposés à mourir de faim; ils souffrent, pour l'amour de Jésus-Christ, les mêmes humiliations qu'endura si longtemps le clergé d'Espagne.

Grece. — Le 1er mars, le Consul Anglais, à Athènes, a issu la circulaire suivante: "J'ai ordre du Ministre Plénipotentiaire de sa majesté auprès du Roi de la Grèce, de vous informer que le gouvernement de sa Majesté ayant bonne espérance d'obtenir un arrangement satisfaisant dans son différend avec le gouvernement Grec, par les bons offices de la République Française, a donné ordre au Vice-Amiral Sir W. Parker de suspendre pour un temps convenable, l'action coercitive de son escadre; mais de retenir néanmoins les vaisseaux Grecs qui sont actuellement en sa possession, jusqu'à un arrangement final."

Le correspondant dit que le 2, M. Thonvenel écrivit à M. Wyse, pour lui proposer de faire relâcher tous les vaisseaux Grecs en sa possession, en offrant comme représentant de la république française, la garantie du paiement des réclamations du gouvernement anglais. M. Wyse répondit que les instructions de Lord Palmerston ne lui permettaient pas d'accéder à sa proposition.

La question de l'Annexion.

Un correspondant Montréalais du Daily News, écrivait ce qui suit, le 16 février, au sujet de la protestation des Annexionnistes contre la dépêche de Lord Grey: (Reproduit par le Tablet de Dublin.)

"Cette protestation a attiré sur l'Association (de l'Annexion) des attaques sévères. Le fondement principal de ces attaques, c'est que l'Association n'a donné qu'une fusée intermédiaire de ses premières promesses: Quo l'annexion n'était ni praticable ni désirable, à moins que l'Angleterre n'y donnât son consentement. C'est une bien rude prétention que de dire que l'Angleterre n'a pas le droit d'exprimer sa désapprobation, avant que tout le pays nese soit révolutionné pour exiger ce consentement. L'effet de la dépêche de Lord

(1) Le résultat général des élections est maintenant connu. Dix Candidats modérés seulement ont été élus. Néanmoins le triomphe des Socialistes paraît moins grand, si on fait attention que les 30 membres qu'il s'agit de remplacer étaient tous Socialistes. Le parti modéré, a donc en réalité, gagné 10 partisans.

Grey a été de donner un échec complet au mouvement annexioniste. Tous se sont tus et les plus timides ont fait leur retraite.

A Messieurs les Magistrats, officiers et marguilliers appointés par la loi pour donner des licences d'auberges.

Il ne devait être permis à aucun aubergiste de vendre des boissons fortes; il faut les auberges et des maisons publiques, sans doute, pour recevoir les voyageurs; mais de ce que l'on doit donner à manger aux gens, s'ensuit-il qu'il faille leur donner un poison mortel?

(Le Juge MONDELET.)

Messieurs, Nous voici bientôt à l'époque où une foule de personnes vont s'adresser à vous pour obtenir la licence de détailler des boissons enivrantes; mais avant que vous donniez l'autorité de vos noms si respectables pour continuer ces licences, permettez à celui dont vous avez déjà écouté la parole avec tant de bienveillance, de vous adresser quelques mots.

D'un bout du pays à l'autre, il n'y a qu'une voix pour louer la société de tempérance et pour admirer la pensée qui a donné la vie à cette admirable association est de scinder le ciel; tout le monde avoue que la société de tempérance est une œuvre de Dieu.

Elle bien! Messieurs, en couvrant le pays d'auberges comme par le passé, que ferez-vous? Vous précéderiez cette société admirable, vous l'arrêterez dans le bien quelle était destinée à faire.

Permettez-moi de vous le dire; en multipliant, comme par le passé, les licences pour vendre des boissons enivrantes, vous travaillerez à briser de vos propres mains l'œuvre de Dieu. Car il ne faut pas s'y tromper; et il est inutile de se faire illusion sur cette question: les auberges, si elles sont protégées par la loi comme par le passé pour détailler des boissons enivrantes, sont destinées à tuer la société de tempérance.

Tant qu'on donnera la permission de vendre publiquement ces détestables poisons, le peuple des villes et des campagnes sera empoisonné—Tant qu'il y aura des auberges avec des licences de vendre des boissons fortes, il y aura des ivrognes....

Ah! Messieurs, si avant de signer une recommandation de licence pour vendre à boire; vous pouviez voir tous les déshérités, tous les crimes dont l'auberge est ordinairement le hideux théâtre pendant l'année! Si vous pouviez voir tous ces époux sans cœur, tous ces pères sans entailles qui vont y porter le pain de leurs familles; si vous pouviez voir la multitude de jeunes gens qui vont y jouer et y perdre dans l'orgie et la débauche l'argent que souvent ils ont volé à leurs parents!—Vous comprendriez la terrible responsabilité que vous assumez sur vos têtes en établissant cette auberge; votre main tremblante laisserait échapper la plume; et vous ne voudriez pas, pour tous les biens du monde, mettre votre nom au bas d'une licence d'auberge.

Avant d'établir des auberges pour vendre des boissons fortes, écoutez, Messieurs, et de tous les points de l'horizon, de tous les degrés de l'échelle sociale vous entendrez des voix qui vous conjureront de refuser la licence demandée et qui dénonceront les auberges comme la source de presque tous les crimes et de presque toutes les infortunes. Les Evêques, du haut de leurs trônes; les curés dans les Eglises, tonnent contre elles comme la cause la plus puissante de la perte de la morale publique;—Les Juges et les Magistrats ne cessent de nous dire que les auberges sont l'école, la source de la plupart des délits qui ils ont à punir;—des milliers de femmes comme mères et comme épouses vous crient que si les joies pures, la félicité du foyer domestique, se sont changées pour elles en une vie de désolation, c'est aux auberges (mille fois maudites par elles et leurs pauvres enfants) qu'elles le doivent.—Ecoutez surtout, Messieurs, la voix de votre conscience, et elle vous dira que le système d'accorder des licences pour vendre des boissons enivrantes n'a jamais procuré un bien réel à qui que ce soit, et qu'il a couvert le pays de ruines et de maux de toute espèce.

Si je vous détaillais les crimes et les maux dont les auberges ont été la cause en Canada, seulement depuis six mois, ce ne serait pas une simple lettre, mais ce serait un bien gros volume que j'aurais le triste honneur de vous adresser.... Le 25 de mars dernier (jour des Ramaux) un ivrogne a fait passer la journée à boire dans une auberge; complètement ivre, le soir il revient chez lui avec une pinte de whisky qu'il apportait à sa femme.... Cette malheureuse passe la nuit à boire; et est trouvée le lendemain matin morte étouffée dans le boisson!

Il y a un peu plus d'un an, Charles K...., un ivrogne se met à la tempérance.—Il a été fidèle à sa promesse jusqu'au premier jour de l'an de cette année... Mais malheureusement il rentre ce jour là dans une auberge... oublie sa promesse; boit jusqu'au soir et s'eni-

vre... à 11 h. du soir, il veut retourner chez lui; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il tombe; incapable de se relever, il s'étend et est trouvé mort gelé le lendemain matin!

Vers la même époque (le même jour je crois) un jeune homme qu'une bonne famille dans le district de Québec, s'enivre dans une auberge où on lui donne à boire tant qu'il en veut.—Dans cet état déplorable on le laisse partir... mais il s'égare au milieu des ténèbres, se couche sur la neige où il est trouvé gelé à mort par un voyageur le lendemain!

Un aubergiste, près de la ville, qui tenait, depuis de longues années, des magistrats, le droit de débiter des boissons enivrantes, était à la fin devenu lui-même un des ivrognes les plus dégradés de l'endroit.... Enivré comme à son ordinaire, il se couche et s'endort, mais c'était pour se réveiller dans l'éternité! Il a été suffoqué par l'immense quantité de boisson dont il s'était rempli. Un instant après sa mort, le whisky lui sortit par les narines et par la bouche.—C'est le 19 mars dernier (jour de St. Joseph) que Dieu a ainsi frappé cet aubergiste au plutôt cet empoisonneur public.

Tout le monde sait la fin tragique de ces deux femmes aubergistes qui, il n'y a que peu de temps encore, ont été brûlées dans leur cuve par le whisky qu'une lampe avait enflammé! Qu'on ne dise pas qu'il faille des auberges licencées pour détailler des boissons fortes aux voyageurs.—C'est une chose aujourd'hui parfaitement prouvée et connue de tout le monde qu'on n'a pas plus besoin de boissons enivrantes en voyage qu'à la maison.... Qu'on ait soin partout d'établir des maisons de Tempérance bien tenues; le voyageur y trouvera en tout temps, une nourriture saine et convenable—il aura, suivant son désir, de bon thé, d'excellent café, un lit propre, s'il veut se reposer—une curie pour ses chevaux; avec cela, le voyageur ne peut pas se plaindre.—Il a son vrai besoin.

Je conviens que le voyageur a besoin de la protection publique et qu'il y a droit.... mais il n'y a pas qu'un voyageur à qui nous devons penser—ces milliers de femmes, dont les époux vont dans l'auberge se changer en bêtes féroces ou stupides, n'ont-elles aucun droit à votre protection?... cette multitude de petits enfants dont le pain, les vêtements, le patrimoine vont tomber, s'engloutir dans l'auberge, n'ont-ils pas aussi quelques droits à votre pitié, à votre protection? Le voyageur doit être protégé sans doute; mais ces pauvres ivrognes qui sont vos voisins, vos amis, vos concitoyens, vos parents peut-être, qui ne pourront jamais se corriger, et qui seront la honte non seulement de leurs familles, mais de leur religion et de leur pays, tant qu'ils seront environnés de cabarets, n'ont-ils pas droit à votre protection. Ah! par pitié pour eux, par pitié pour leurs femmes et leurs enfants infortunés, je vous en conjure, éloignez de leur vie l'auberge source de tous leurs maux.

Protégeons le voyageur en obtenant de la législature une loi pour établir partout de bons hôtels de Tempérance; mais en même temps protégeons les familles—protégeons la société, protégeons le pays tout entier en faisant disparaître le commerce des boissons fortes. Loin de moi la pensée de vous dire qu'il n'y a pas d'aubergistes respectables.... Il y en a, mais ils sont les premiers à vous avouer que le bien qui résulte de la licence à vendre des boissons enivrantes, n'est qu'un ombrage, tandis que les maux qui en découlent sont journaliers et innombrables, et que, par conséquent, il serait infiniment mieux pour le pays, sous le double rapport de la prospérité et de la morale publiques, que les maisons de Tempérance remplaçassent partout les auberges.

Il y a des aubergistes respectables—oui... et ils vous diront ce qu'ils ont bien des fois répété que la vente des boissons fortes n'est pas moins propre à perdre et à dégrader le vendeur que l'acheteur, puis, que c'est un fait public que sur dix aubergistes, pas moins de sept se sont ruinés, sont devenus les victimes soit de leur propre intempérance, soit de celle de leur femme ou de leurs malheureux enfants. Il y a des aubergistes respectables—oui, sans doute—mais interrogez les, et ils vous avoueront que le plus grand service que vous puissiez rendre à la plupart de ceux qui vous demandent des licences, c'est de les leur refuser.

Vous me diriez peut-être que si vous refusez ces licences, le Gouvernement les donnera.... Je sais qu'il y a eu un temps où le Gouvernement peu soucieux de la dégradation et la perte du peuple, se plaisait à couvrir les campagnes de tavernes démolitrées.... Mais ces temps mauvais sont passés. Nous vivons sous un gouvernement qui veut le bien du peuple. De plus notre gouvernement responsable veut et doit faire la volonté du peuple. Que chaque homme du peuple, chaque magistrat surtout fasse connaître d'une manière aussi énergique que possible que nous ne voulons plus d'auberges pour nous empoisonner—et le gouvernement respectera notre désir.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, C. CHASTAY PÈRE.

Longueuil 10 avril 1850.

Messieurs les Editeurs des différents journaux Français ou Anglais amis de la Tempérance, sont priés de reproduire cette lettre. C. C.

Premiers résultats de la Libre Navigation.

Voici les noms des vaisseaux affrétés à différents ports étrangers et mis en destination pour le Canada cette année:—L'Élébé, bâtiment russe, d'Antwerp; 906 quarts de blé; Jeanette, de Hanovre, expédié de Rotterdam;

dam; cargaison de 95 tonneaux pesant de patates; Mary Elizabeth, de l'Isle du Prince Édouard, expédié de Dieppe; 731 sacs de fleur; Cornelia, de Rotterdam, expédié de Nantes; 545 sacs de fleur; Jan Heero, de Nantes; 726 sacs de fleur et 180 quarts de blé; Courier de la Mer Noire, de France, expédié d'Odessa; 1,795 quarts de blé.

Il y a beaucoup d'autres envois au Canada de marchandises, de divers ports de l'Europe, avec les quelles nous parviendront aussi les produits naturels de différents pays du globe.

Nouvelles Religieuses.

On lit dans l'Ami de la Religion: Enfin le vœu, depuis si longtemps et si souvent exprimé par les catholiques, de voir des Evêques appelés à régir les Eglises dans les colonies, est sur le point d'obtenir son accomplissement. Dans le projet de budget des colonies pour 1850, un chapitre Collés, on remarque une augmentation de dépenses de 45,000 fr. proposée par le ministre et consentie par la commission. Cette somme est destinée à former le traitement de trois Evêques qui vont être institués à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion (île Bourbon). Chaque Evêque recevra 15,000 fr.; deux vicaires-généraux seront attachés à chacun de ces trois diocèses, et recevront un traitement de 5,000 fr. Les négociations avec le Saint-Siège sur ce point ont pleinement réussi, et l'institution aura lieu sans doute cette année même.

Un projet, aussi favorable aux progrès de la civilisation qu'à ceux de la foi, qui ne peut que contribuer même à la prospérité matérielle des colonies, ne doit rencontrer, d'ailleurs, aucune opposition sérieuse; dès qu'il est formulé et présenté, il peut être tenu pour adopté. Il y aura sans doute la manifestation d'un regret, ce sera de le voir venir si tardivement. —M. R.... représentant rouge fort connu, est allé visiter dernièrement les démocrates réfugiés en Suisse. M. R. étant tombé malade à Genève, s'est fait transporter à l'hôpital civil protestant; mais il s'est trouvé si mal des soins officiels des desservants et deservantes de cette hospice, qu'après quelques jours il a manifesté l'intention d'en sortir, et ayant su qu'il existait un autre hôpital desservi par des Sœurs de Charité, il a demandé à y être admis. Là il a été comme tous les malades, l'objet de soins si dévoués, que le mal a bientôt cédé; et en même temps que le corps recouvrait la santé, l'âme s'ouvrait à ce qu'il paraît, à des impressions nouvelles; car, bientôt parfaitement rétabli, il a exprimé de la manière la plus vive, soit dans ses conversations, soit dans ses lettres, toute sa reconnaissance et toute son admiration pour les œuvres dont le dévouement catholique est le principe.

ROME.—La multitude des visites aux églises où se font les stations, montre journellement combien cette antique dévotion est chère aux fidèles. Les personnages les plus distingués parmi les laïques, aussi bien que dans le clergé, viennent y mêler leurs prières à celles des pèlerins de toutes conditions. Le peuple romain comprend qu'il faut s'unir au pied du trône de celui dont la toute-puissante miséricorde peut seule mener le calme et le bonheur. Idem.

On lit dans le Napléon: Le Président de la République a reçu du Pape une lettre autographe qui lui fait espérer le retour prochain du Saint-Père dans ses Etats. Idem.

ROME.—Le 24 février, a eu lieu le sacre de gr. Cullen, recteur du collège irlandais, et nommé Archevêque d'Armagh et primat d'Irlande. S. Em. le Cardinal Casteau a fait la cérémonie à Sainte-Agathe alla Suburra. Idem.

PIEMONTE.—Les Evêques de Casale, de Pignerolle et de Fossano, au clès à Turin, par le ministre garde des sceaux et invités à donner leur avis sur la loi relative au for ecclésiastique et à la suppression des fêtes, y auraient donné leur approbation, si on en croyait certains bruits qui circulent. L'Armonia suit de source certaines, que l'on d'avoir approuvé la loi, les Evêques n'ont pas même été consultés; que tout s'est réduit à une communication officieuse, piéce loidu à leur bonne foi, et qu'ils ont évité en répondant simplement qu'ils n'avaient rien à dire sur une affaire qui devait avant tout être soumise au Souverain-Pontife. Les Préfats ont dressé de ceci un procès-verbal qu'ils ont transmis à S. S. par la voie de la nunciature.

Le sénat de Piémont paraît ne pas vouloir se laisser entraîner par les passions irréligieuses que M. Brofferio réveille, à la chambre des députés. Sur des pétitions relatives aux abus que tolère le ministère, malgré les plaintes des catholiques, un vif débat s'est élevé, et le ministre n'a obtenu l'ordre du jour par et simple qu'à deux voix de majorité. Puisse le pouvoir comprendre qu'il s'est engagé dans une mauvaise voie! L'ordre qui est à peine rétabli ne tardera pas à être bouleversé, si on laisse répandre chaque jour l'insulte et le mépris sur la religion. Quand les Piémontais auront secoué le joug de Dieu, ils feront bon marché de leur roi, même constitutionnel.

MADRID.—Depuis que la défense faite aux religieux de recevoir des novices est levée, les prises d'habit se succèdent dans les divers couvents. Un bruit court qu'il est question de rétablir les ordres religieux d'hommes. Le Clamor affirme que la proposition en a été discutée dans le conseil royal et rejetée à une majorité de seulement trois voix, ce qui émet singulièrement sur bile anti-religieuse. Tout le monde sait que le Clamor publico est l'organe

du parti qui trouve trop restreinte la liberté dont on jouit en Espagne; sa colère contre la seule pensée de priver certains citoyens de vivre sous la règle de saint Dominique ou de saint François, montre assez de quelle liberté on jouirait, s'il arrivait au pouvoir. Idem.

Citation de Journaux.

(De la Minerve.)

GRANDE EXPOSITION DE 1851.—Nous aimons à voir que quelques villes du Haut-Canada se montrent jalouses de l'initiative que Montréal a prise dans cette affaire. Si Montréal a réussi par sa démarche à s'attirer des rivalités, si son activité a pu exciter le bon esprit d'émulation par toute la province, il a fait beaucoup pour le succès de cette entreprise, son but est déjà à moitié obtenu. Le champ est ouvert à toutes les cités, à tous les villages, à toutes les campagnes, à toute la province, notre cité invite la compétition, et c'est pour cela qu'elle propose une "grande foire industrielle provinciale" dans le cours de la saison prochaine.—Voici comment le Hamilton Spectator s'adresse aux cités du Haut-Canada, en annonçant notre grande assemblée publique, par faire en sorte que le Canada soit représenté au congrès industriel de Londres: "Nous oublions en ce moment, dit-il, si quelque cité du Haut-Canada a fait de démarches pour être représentée à cette grande exposition, mais réellement ce serait trop mal, si même sans représentation, Montréal agissait pour tout le Canada en cette matière. Nous sommes persuadés que nos trois cités du Haut-Canada pourraient montrer d'aussi beaux spécimens de génie mécanique et d'habileté artistique que Montréal, et cependant cette cité seule ne pourrait représenter le Canada, mais elle aura le crédit de tout ce qui sera exhibé, et pour tout ce que les hommes de toutes les nations pourront voir à la foire de Londres; le peuple de Toronto, de Hamilton et de Kingston pourra être à leurs yeux, un peuple de laboureurs, à peine sachant comment faire l'instrument le plus grossier."

Nous espérons que cet esprit de rivalité se propagera dans le Haut-Canada; c'est l'émulation qui produit les grandes choses. Le comité nommé à Montréal pour l'Exhibition d'Industrie a tenu une séance mercredi soir.—On y a fait la lecture d'une lettre du secrétaire privé du gouverneur général, le colonel Bruce, à son honneur le maire. Par cette lettre Son Excellence annonce qu'elle a l'intention de donner £100 sterling pour aider à former les fonds nécessaires à cet objet dans la province. Cette somme pourra être accordée tout entière pour un même objet, ou divisée en plusieurs sommes, comme sa séigneurie pourra le décider plus tard. Le projet fait du progrès, et nous nous attendons que la compétition ne nous viendra pas seulement de Toronto et de Hamilton, mais aussi de Québec et autres parties du Bas-Canada. Voici la lettre adressée à son honneur le Maire à ce sujet, par l'hon. secrétaire du gouverneur:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Toronto, 2 avril 1850. Monsieur, Le Gouverneur-Général a vu avec plaisir les efforts que l'on fait à Montréal et ailleurs pour que le Canada soit représenté convenablement à la grande exposition de l'industrie de toutes les nations; qu'il doit avoir lieu l'année prochaine dans la cité de Londres.

Dans la vue de secondar ces efforts louables et patriotiques, Son Excellence prend la liberté de faire connaître au public canadien, par l'entremise de votre Honneur, qu'elle a l'intention d'offrir la somme de cent louis sterling (ou des médailles de cette valeur) comme récompense ou récompenses, à l'exposant ou aux exposants du plus beau spécimen ou des plus beaux spécimens de produits ou d'industrie du Canada qui seront exhibés à ce grand congrès industriel. Son Excellence se réserve le pouvoir de déterminer plus tard si la somme ici offerte formera un seul ou plusieurs prix; et son intention est de prier les juges de l'exposition de l'accorder ou de nommer des personnes compétentes pour ce fin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble et obéissant serviteur, (Signé) R. BRUCE, Secrétaire du Gouverneur. (Du Toronto Globe.)

Le Herald de Montréal fait mention de l'avis récemment publié par le Canada Gazette de la démission volontaire de J. A. Labadie, écrivain de Montréal, de ses fonctions de Juge de Paix et de Capitaine de Milice. L'insertion de cet avis dans la Gazette n'a eu lieu qu'en conséquence d'une lettre expresse de démission qui a été transmise au Secrétaire Provincial comme émanant de M. Labadie. Il paraît que cette lettre avait été contrefaite. Elle surprit beaucoup, mais des messieurs qui connaissent la signature de M. Labadie, crurent l'y reconnaître, et le Secrétaire dut nécessairement en conclure qu'elle était de sa main. On a pris des mesures pour la découverte de l'auteur de ce faux.

Nouvelles et Faits Divers.

LE DOCTEUR WEBSTER.—La sentence de mort prononcée contre le Dr. Webster a été ignorée de sa famille jusqu'au lendemain de la condamnation. Elle était loin de s'attendre à ce coup terrible. Le passage du Docteur de sa femme et ses enfants pour Faval, avait été retenu à l'avance, par ses soins, pour le 20 avril. Chacun dans sa famille avait eu la conviction la plus entière de son innocence; aussi fut-elle attérée par la fatale nouvelle. On a fait circuler dans les cercles à Cambridge, une lettre de condoléances à la malheureuse famille, laquelle a été converti de

signatures et, en l'absence, des noms suivants les honorables Jared Sparks, Edward Everett et le Juge S. P. Fay. Cette lettre exprime à la famille que, malgré le sort funeste de leur mari et père, l'épouse et ses demoiselles seront favorisées comme elles le furent toujours ci devant, de l'estime, du respect et de l'attachement de leurs amis, et que tout ce qu'il est possible de faire sera fait pour maintenir l'aiguillon de leur position à la suite de ce lamentable événement. On ne saurait concevoir rien de plus humain et de plus convenable qu'une telle démarche en réparation d'une infortune imméritée.

—Une avalanche en sa précipitation du toit d'une maison de la rue McGill (Montréal) a atteint sur le pavé un jeune enfant qui est demeuré enseveli pendant une heure et demie sous une épaisseur de plus de six pieds de neige. L'autre enfant qui avait été témoin de l'accident endonna information. A l'aide d'une pelle on écartera la neige, et un cri se fit entendre. C'était la voix du pauvre enfant qu'un coup de la pelle avait touché. Il fut enfin retiré, n'ayant qu'une légère blessure au bras droit.

STEAMERS CALIFORNIENS.—Les départs pour l'États-Unis, loin de se ralentir, prennent chaque jour un nouvel essor. Avant-hier sont partis de notre port deux steamers, l'Ohio et le Philadelphia, le premier avec 125 et le second avec près de deux cents passagers, presque tous à destination de la Californie. Le Crescent City est annoncé à son tour comme devant quitter New-York pour Chagres, après demain lundi, à trois heures, et il est probable qu'il emportera aussi bon nombre de voyageurs.

—Vingt livres de calomel vendues en Californie, ont produit la somme ronde de 25 mille dollars.

MARCHÉ BOURSECOURS.

Samedi, 6 Avril 1850.

Table with 3 columns: Item, S. D., and another column. Items include Blé par minot, Avoine par minot, Orge do do, Pois do do, Blé Sarasin do, Seigle do do, Graine de Lin par minot, Patates do do, Fèves, d'Amérique par minot, etc.

MARIAGES.

En cette ville, le S. par le révd. M. Adamson, Steward de l'église, etc. l'un des imprimeurs de Sa Majesté, à Martha, fille aînée de feu Alfred Carter éc., ci-devant de London, H. C.

Le 9, par le révérend Messire Pelissier Mr. Louis Monar, à celle Marie Julie Colin, 3e fille de Mr. Fr. Colin, maître forgeon.

DECES.

A la côte St. Paul, près de cette ville, le ler M. John Carrière, âgé de 61 ans. A St. J. le 27 de mois dernier, à l'âge de 13 ans et 11 jours, Amédée, fils cadet de S. Viger, éc. médecin. Sa femme et jeune aînée ont été dans son riantes, recueillir la dernière promesse aux enfants vertueux, soumis et obéissants.

A Béthel, le 5 du courant, M. Louis Malet, ancien et respectable cultivateur de cette paroisse, à l'âge avancé de 86 ans.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE Cte. 12 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 3.

ARBRES FRUITIERS, ETC.

VENTE PAR ENCAN D'UN CHOIX D'ARBRES FRUITIERS, D'ARBRES À FRUITS ET À FLEURS, ETC., ETC. Le Soussigné agent pour JAMES DOUGALL, éc. propriétaire du ROSE BANK NURSERY, offrira à l'encan dans ses appartements, jeudi 14 DEUX MAI prochain.—Une collection choisie de POMIERS, POIRIERS, CERISIERS, VIGNES, FRAMBOISIERS, FRUSSIERS ET ARBRES À FLEURS, tous propres au Climat du Bas-Canada. Ces Arbres, etc. étant attachés et printemps avec soin, avant la végétation, et conservés jusqu'au temps de la Vente, seront dans le meilleur état possible pour végéter, dès qu'ils seront plantés, ce qui peut se faire en tout temps avant la mi-mai. Nous espérons que des Catalogues descriptifs, et enseignant la manière de les planter et de les cultiver, seront prêts une semaine avant la Vente. Les personnes éloignées qui donneront leurs ordres, remettront le prix probable au créancier, peuvent être assurés qu'ils porteront attention à leurs intérêts que si elles étaient présentes. Cependant, elles doivent donner des instructions particulières pour le transport de ces Plantes. CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT. La Vente aura lieu à DIX HEURES avant midi. JOHN LEMING.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VIE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LENS, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les tarifs d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société et peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'imprimer du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et peut cela sans être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes journalières.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée, et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances sont acceptées par PAGENT GÉNÉRAL et les offices exécutés de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans frais et sans intérêts.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SUR LA VIE.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. M. MORIN. L'HONORABLE A. N. CORDIN, Orateur de l'Assemblée Législative. B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.

Agent Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait raison d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur Assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable et en en On obtiendra toutes les informations nécessaires de la s'adressant au Directeur ou à tout autre agent Compagnie.

A. DAVIDSON PARKER,

Directeur pour le Canada.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château, St. Louis, Haute-Ville, Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BARRÉ, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-Général. Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical—L. D. MORIN.

GERANTS DANS LE CANADA.

St. John's—Charles Verre. Trois-Rivières—John Robertson, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR.

Huntingdon—R. B. St. Denis, ECR. St. John's—F. Judd, ECR. Danham—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotalités.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotalités pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle.

accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la possibilité de d. d. l. Compagnie comme étant d'une importance particulière à ce qu'il veut lui faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'achat de la police sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de prêt-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il l'atteindra cet âge:

Table with 5 columns: AGE A ATTENDRE (50, 55, 60, 65), and 5 rows of values.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ger., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la Vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, cloches d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

MAG PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a nommé M. Jos BÉLAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Baux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Baux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

CURRICULUM LATEINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussigné vient de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornélius Népos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Ciceron sur la Vieillesse. Ciceron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Pastes d'Osède. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. en 1s. 9d. ANTOINET RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES. Messieurs les Syndics de la nouvelle Église de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent de ses souscriptions pour acheter les toits et les clochers de la dite Église de ce jour au commencement d'août prochain.

Les architectes qui désirent entreprendre ces ouvrages s'adresser à M. Marin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont d. e. e. No. 517.

Celui qui suggérera la manière la plus simple, la plus commode aux yeux de l'art, de paraître les toits et les clochers de la dite Église qui donnera les meilleurs et les plus économiques, avec des termes de paiement qui s'accorderont avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions s'adresseront à M. Marin, Architecte, résidant à Montréal, et plus d'avis être adressés à ses bureaux, St. Césaire, 5 Mars 1850. L. TERROT, PRÉ.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballot, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'approbation des Commissaires par sa ressemblance parfaite.

ANSSI, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs, depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiquay, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE M. J. BOUILLÉ, (DÉCÉDÉ LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS GRÈSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.

A vendra à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance DÉDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHIRQUEY, PRÉ.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et chez les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN souvrim de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais est enseignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ATTENTION!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Biographies, Billets d'invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET, Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850. A vendra chez L. R. FARRE ET CIE., St. Vincent, No. 3. 16 nov. 849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Table with columns for months (JANV. to DEC.) and rows for various courts (Cour du Banc de Reine, Cour Supérieure, etc.) and locations (Québec, Montréal, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges pénétrés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et deux Juges pénétrés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, euros actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause, expertes, motions, &c.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, euros actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année. Le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura tous jours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

ATTENTION!!! A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Véritable pour se préparer à la Fête de la naissance de S. S. C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Écu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES. A vendre au genre Bénédictin en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES (frs de poste à part). Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Tous lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 c. 2e insertion, 10 c. 3e insertion, 5 c. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, (1ère insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & CIE., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, P. V. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Alban, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, Imprimeur. RÉDACTEUR EN CHEF: JOS. LAROCQUE, PRÉ.